

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AUTEURS	5
PRÉFACE DE BERTRAND ANCEL	7
PRÉFACE DE PASCAL JULIEN SAINT-AMAND	11
AVANT-PROPOS À LA DEUXIÈME ÉDITION D'ANDREA BONOMI ET PATRICK WAUTELET	13
AVANT-PROPOS D'ANDREA BONOMI ET PATRICK WAUTELET	15
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	17
Liste des références citées de manière abrégée	23
INTRODUCTION	27
I. Observations générales	27
II. Les conditions d'application du Règlement	32
A. <i>L'application directe et la priorité du Règlement</i>	32
B. <i>Le champ d'application dans l'espace</i>	32
1) Les États membres liés et non liés par le Règlement	32
2) L'application <i>inter partes</i> ou <i>erga omnes</i>	35
C. <i>Les matières régies par le Règlement</i>	38
D. <i>L'internationalité de la situation</i>	40
E. <i>L'application dans le temps</i>	42
III. Les idées-forces du nouveau régime	43
A. <i>L'unité de la succession</i>	43
B. <i>La coïncidence entre la compétence et la loi applicable</i>	45
C. <i>La faveur pour l'anticipation successorale</i>	45
D. <i>La coordination des systèmes nationaux</i>	46
IV. L'interprétation du Règlement	47
PRÉAMBULE	49
CHAPITRE I. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS	73
Article 1^{er}. Champ d'application	73
I. Observations générales	75

	PAGES
II. Les successions à cause de mort	76
III. L'exclusion des questions de droit public	77
IV. Les matières exclues	78
A. <i>L'état des personnes et les relations de famille</i>	80
B. <i>La capacité juridique des personnes</i>	85
C. <i>La disparition, l'absence et la mort présumée d'une personne physique</i>	86
D. <i>Le régime matrimonial et les conséquences patrimoniales des autres relations comparables au mariage</i>	87
E. <i>Les obligations alimentaires</i>	92
F. <i>Les dispositions à cause de mort formulées oralement</i>	94
G. <i>Les libéralités et les autres transferts hors succession</i>	95
1) Observations générales.....	95
2) Les libéralités.....	99
a) Les libéralités entre vifs.....	99
b) La donation à cause de mort.....	102
c) La donation-partage.....	104
d) La donation au dernier vivant.....	105
3) La propriété conjointe avec réversibilité au profit du survivant.....	105
4) Les contrats d'assurance et les plans de retraite avec clause bénéficiaire.....	106
5) Les autres arrangements analogues.....	107
H. <i>Les questions régies par le droit des sociétés, associations et personnes morales</i>	109
I. <i>La dissolution, l'extinction et la fusion de sociétés d'associations et de personnes morales</i>	112
J. <i>La constitution, le fonctionnement et la dissolution des trusts</i>	114
1) Observations introductives.....	114
2) Le rattachement autonome du <i>trust</i>	118
3) Les limites au rattachement autonome.....	119
a) Le <i>trust</i> testamentaire.....	119
b) Les trusts révocables renfermant des dispositions <i>post mortem</i>	121
c) La réduction et le rapport des dispositions en faveur d'un <i>trust</i>	123
K. <i>La nature des droits réels</i>	126
1) Acquisition d'un droit réel.....	128
2) Détermination du contenu et des effets des droits réels.....	130
L. <i>Les inscriptions dans un registre</i>	132
1) Les registres visés.....	133

	PAGES
2) Les questions exclues du Règlement.....	134
a) Les exigences légales	134
b) Les effets.....	137
Article 2. Compétences en matière de successions dans les États membres	141
Article 3. Définitions.....	143
I. Observations préliminaires	145
II. Les notions de droit successoral	146
A. <i>La notion de « succession »</i>	146
B. <i>Les dispositions à cause de mort</i>	147
1) En général	147
2) Les testaments, en particulier les testaments conjonctifs et mutuels.....	149
3) Les pactes successoraux	152
III. Les notions relatives à la circulation des décisions et des actes	158
A. <i>Les États membres d'origine et d'exécution</i>	158
1) L'État membre d'origine.....	158
2) L'État membre d'exécution.....	160
B. <i>Les notions de décision, d'acte authentique et de transaction judiciaire</i>	160
1) Les décisions.....	160
2) Les transactions judiciaires.....	163
3) Les actes authentiques.....	164
a) Le concept d'authenticité.....	165
b) Actes en matière successorale.....	169
IV. La notion de juridiction	170
CHAPITRE II. – COMPÉTENCE.....	181
Introduction au chapitre II	181
Article 4. Compétence générale	187
I. Observations liminaires	187
II. Les avantages et les inconvénients de la règle	188
III. Les conditions d'application et la portée de la règle	190
IV. Le critère de la résidence habituelle	191
V. Les tempéraments de la règle	198
VI. La reconnaissance des décisions	199

	PAGES
Article 5. Accord d'élection de for	201
I. Observations liminaires	201
II. La raison d'être de la règle	203
III. Les conditions et les modalités de l'élection de for	204
A. <i>L'élection de for et le choix de loi</i>	204
B. <i>L'accord entre les parties</i>	205
C. <i>Les conditions de forme</i>	206
D. <i>Le moment de l'élection de for</i>	207
IV. Les effets de l'élection de for	208
Article 6. Déclinatoire de compétence en cas de choix de loi	211
I. Le déclinatoire en faveur d'une juridiction mieux placée	212
A. <i>Observations liminaires</i>	212
B. <i>Les conditions du déclinatoire</i>	213
1) Les juridictions concernées	213
a) La juridiction saisie	213
b) Le déclinatoire au profit des juridictions d'un autre État membre	214
2) Le choix de la loi applicable à la succession	215
3) Les circonstances pouvant justifier le déclinatoire	215
C. <i>Les effets du déclinatoire</i>	216
II. Le déclinatoire en cas d'élection de for	217
III. Les aspects communs aux deux cas de déclinatoire	219
A. <i>Le choix de la loi applicable comme condition du déclinatoire</i>	219
B. <i>La compétence des juridictions de l'État dont la loi a été choisie en tant qu'effet du déclinatoire</i>	220
Article 7. Compétence en cas de choix de loi	221
Article 8. Clôture de la procédure devant la juridiction saisie d'office en cas de choix de loi	223
Article 9. Compétence fondée sur la comparution	225
I. Observations liminaires	225
II. Les conditions d'acceptation tacite de la compétence	226
A. <i>Une juridiction saisie en vertu d'une élection de for</i>	226
B. <i>La comparution sans contestation</i>	226

	PAGES
Article 10. Compétences subsidiaires	229
I. Observations liminaires	229
II. Les avantages et les inconvénients de la règle	231
III. Les compétences retenues	233
A. <i>La condition commune : la situation des biens dans l'État du for...</i>	233
B. <i>Les trois compétences subsidiaires</i>	235
1) <i>La compétence fondée sur la nationalité</i>	235
2) <i>La compétence fondée sur la résidence habituelle antérieure</i>	237
3) <i>La compétence fondée sur la situation des biens</i>	239
Article 11. Forum necessitatis	243
I. Les conditions d'application de la règle	244
A. <i>Une compétence subsidiaire</i>	244
B. <i>L'impossibilité absolue ou relative de l'action à l'étranger</i>	245
C. <i>Un lien suffisant avec l'État du for</i>	246
II. Les effets	247
Article 12. Limitation de la procédure	249
I. Observations liminaires	249
II. Les conditions posées	251
III. Les effets de la disposition	253
IV. La limitation de la procédure par les parties	255
Article 13. Acceptation de la succession, d'un legs ou d'une réserve héréditaire, ou renonciation à ceux-ci	257
I. Champ d'application	258
A. <i>Les demandes visées</i>	258
B. <i>Les situations non couvertes</i>	260
II. Le tribunal compétent	260
III. La communication des déclarations aux autorités chargées de la liquidation de la succession	264
Article 14. Saisine d'une juridiction	267
Article 15. Vérification de la compétence	269
I. La vérification d'office de la compétence	269
II. Le cas de l'article 9	271

	PAGES
Article 16. Vérification de la recevabilité	273
Article 17. Litispendance	277
I. Observations liminaires	277
II. Le champ d'application	280
III. L'identité des litiges	282
A. <i>L'identité subjective</i>	283
B. <i>L'identité objective</i>	285
IV. Les effets de la litispendance	288
Article 18. Connexité	291
Article 19. Mesures provisoires et conservatoires	295
CHAPITRE III. – LOI APPLICABLE	299
Introduction au chapitre III	299
Article 20. Application universelle	303
Article 21. Règle générale	307
I. Observations préliminaires	307
II. Le rattachement à la dernière résidence habituelle	309
A. <i>Les avantages et les inconvénients de la résidence habituelle</i>	309
B. <i>La détermination de la résidence habituelle</i>	313
III. La clause d'exception	314
A. <i>Observations générales</i>	314
B. <i>Les avantages et les inconvénients de la clause d'exception</i>	315
C. <i>Les conditions d'application</i>	316
D. <i>Applications concrètes</i>	318
Article 22. Choix de loi	321
I. Observations introductives	322
II. Les avantages et les inconvénients de la <i>professio juris</i>	326
III. L'objet et la portée du choix	330
A. <i>Le choix de la loi d'un État membre ou non membre</i>	330
B. <i>Le choix de la loi nationale</i>	331
1) La pluralité de nationalités	332
2) Le changement de nationalité	333

	PAGES
3) L'exclusion d'autres options.....	335
a) Le choix de la loi de la résidence habituelle.....	335
b) Le choix de la loi du lieu de situation.....	337
c) Le choix de la loi applicable au régime matrimonial.....	338
C. <i>La portée du choix</i>	340
1) Le choix d'une loi unique pour l'ensemble des biens.....	340
2) Le choix d'une loi unique pour toutes les questions successorales.....	342
IV. La forme du choix	343
A. <i>La disposition à cause de mort</i>	344
B. <i>Les formalités exigées</i>	346
C. <i>Le choix exprès ou tacite</i>	346
V. La loi applicable à la validité au fond et à l'interprétation du choix ...	350
VI. La modification et la révocation du choix	352
VII. Les limites aux choix	356
A. <i>L'absence de clause de protection des héritiers réservataires</i>	356
B. <i>L'ordre public</i>	357
C. <i>La fraude à la loi et l'abus de droit</i>	357
VIII. L'impact du choix de loi sur la compétence des autorités	359
IX. Le droit transitoire	360
Article 23. Portée de la loi applicable	363
I. L'unité de la succession	364
A. <i>L'unité par rapport aux biens successoraux</i>	365
B. <i>L'unité par rapport aux questions régies</i>	367
1) L'application d'une loi unique à la dévolution et à la transmission de la succession.....	367
2) Les tempéraments à l'approche unitaire.....	370
II. Les questions régies par la loi applicable à la succession	372
A. <i>L'ouverture de la succession</i>	372
B. <i>Les successibles</i>	373
1) La succession <i>ab intestat</i> et la succession testamentaire.....	374
2) Toutes les catégories de successibles.....	376
C. <i>La capacité de succéder</i>	376
D. <i>L'indignité successorale et l'exhérédation</i>	378
E. <i>La transmission de la succession</i>	380
1) Le transfert du patrimoine successoral.....	380
2) L'option des héritiers et légataires.....	384

	PAGES
<i>F. Les pouvoirs des héritiers, des exécuteurs et des administrateurs ...</i>	387
<i>G. La responsabilité pour les dettes de la succession</i>	391
<i>H. La quotité disponible, les réserves et les autres restrictions à la liberté de disposer</i>	394
1) La quotité disponible et les réserves.....	394
2) Les équivalents fonctionnels de la réserve	396
<i>I. Le rapport et la réduction des libéralités</i>	399
<i>J. Le partage successoral.....</i>	401
 Article 24. Dispositions à cause de mort	
autres que les pactes successoraux.....	405
I. Observations préliminaires	406
II. Le champ d'application	407
<i>A. Les dispositions à cause de mort visées</i>	407
<i>B. Questions régies</i>	411
1) La recevabilité et la validité au fond de la disposition.....	411
2) La modification et la révocation de la disposition	412
3) Les effets de la disposition à cause de mort.....	413
III. L'application de la loi successorale hypothétique.....	415
<i>A. La règle et les cas d'application.....</i>	415
1) L'application de la loi de la résidence habituelle du disposant	416
2) L'application de la loi ayant les liens les plus étroits	418
3) L'application de la loi choisie par le <i>de cuius</i>	418
<i>B. Les mérites et les inconvénients de la règle</i>	419
1) La cristallisation de la loi applicable	419
2) La scission de la succession (dépeçage).....	421
3) L'application d'une loi étrangère	422
4) Le risque d'abus	422
IV. Le choix de la loi applicable à une disposition à cause de mort	423
<i>A. La portée du choix</i>	423
<i>B. Les conditions et les modalités du choix</i>	424
<i>C. Les avantages et les inconvénients de la règle.....</i>	426
 Article 25. Pacte successoral.....	429
I. Observations préliminaires	430
II. Le champ d'application	431
<i>A. Les dispositions à cause de mort visées</i>	431
1) Les pactes successoraux proprement dits.....	431

	PAGES
2) Les testaments mutuels	432
3) Les dispositions contenues dans le pacte successoral.....	434
B. <i>Questions régies</i>	434
1) La recevabilité et la validité au fond.....	434
2) L'effet contraignant pour les parties	435
3) Les autres effets du pacte.....	437
III. Le rattachement à la loi successorale hypothétique	440
A. <i>Le pacte unilatéral</i>	440
B. <i>Le rattachement cumulatif du pacte bilatéral ou plurilatéral</i>	442
IV. Le choix de la loi applicable au pacte successoral	446
Article 26. Validité au fond des dispositions à cause de mort	451
I. Observations générales	451
II. Les différents éléments de la validité au fond	452
A. <i>La capacité de tester ou de disposer à cause de mort</i>	452
1) La capacité pour établir une disposition à cause de mort	452
2) La capacité pour modifier ou révoquer une disposition	456
B. <i>Les incapacités de recevoir</i>	457
C. <i>La représentation du disosant</i>	458
D. <i>L'interprétation</i>	458
E. <i>Les vices du consentement</i>	459
Article 27. Validité quant à la forme des dispositions à cause de mort établies par écrit.....	461
I. Observations liminaires	462
II. La relation avec la Convention de La Haye de 1961	463
III. Le champ d'application	464
A. <i>Les dispositions visées</i>	464
B. <i>La notion de validité formelle</i>	465
C. <i>Le cas des testaments conjonctifs ou mutuels</i>	466
IV. Les rattachements alternatifs	470
A. <i>Les lois applicables à la validité formelle d'une disposition</i>	470
B. <i>Les lois applicables à la validité formelle de la modification ou de la révocation</i>	473
C. <i>La fraude à la loi</i>	474
D. <i>L'exclusion du renvoi</i>	475
V. La Convention de Washington de 1973	475

	PAGES
Article 28. Validité quant à la forme de la déclaration concernant l'acceptation ou la renonciation.....	477
I. Observations liminaires	477
II. La portée de l'article 28	478
A. <i>Les déclarations visées</i>	478
B. <i>La forme des déclarations</i>	481
1) Les exigences formelles visées.....	481
2) Les conditions non visées par l'article 28.....	482
III. La loi applicable	485
IV. L'effectivité des déclarations	487
Article 29. Dispositions spéciales applicables, dans certains cas, à la nomination et aux pouvoirs de l'administrateur de la succession.....	491
I. Remarques liminaires	493
II. Les conditions permettant l'application du mécanisme de l'article 29...	497
A. <i>Mécanisme obligatoire de nomination d'un administrateur</i>	497
B. <i>Distinction entre loi du for et loi applicable à la succession</i>	499
III. La nomination d'un administrateur successoral	501
IV. Les pouvoirs de l'administrateur successoral	505
A. <i>Le principe : l'application de la loi successorale</i>	506
B. <i>Les nuances</i>	507
1) Les pouvoirs résiduels empruntés à la loi du for.....	508
2) La succession régie par la loi d'un État tiers.....	509
Article 30. Dispositions spéciales imposant des restrictions concernant la succession portant sur certains biens ou ayant une incidence sur celle-ci	511
I. Observations liminaires	511
II. Les dispositions visées	512
A. <i>Des dispositions portant sur certaines catégories de biens</i>	512
B. <i>Des dispositions ayant une incidence sur la succession</i>	514
C. <i>D'autres dispositions non visées</i>	518
III. Les dispositions de la loi de l'état de situation des biens	519
IV. Des dispositions qui s'appliquent quelle que soit la loi applicable à la succession	521

	PAGES
Article 31. Adaptation des droits réels.....	523
I. Remarques liminaires.....	523
II. La vérification de l'inexistence du droit réel invoqué.....	526
III. Le mécanisme d'adaptation.....	533
Article 32. Comourants.....	541
I. Observations liminaires.....	541
II. Les conditions d'application.....	542
A. L'impossibilité de déterminer l'ordre des décès.....	543
B. Des successions de plusieurs personnes régies par des lois différentes.....	543
C. Les lois applicables divergent ou ne règlent pas la situation.....	544
III. Une règle matérielle : neutralisation des droits successoraux.....	547
Article 33. Succession en déshérence.....	549
I. Observations liminaires.....	549
II. La solution retenue.....	550
A. Une succession en déshérence.....	551
B. Attribution de la succession en déshérence.....	552
1) Application de la loi successorale.....	552
2) La priorité de l'État territorial.....	554
C. La protection des créanciers.....	556
III. Sort des biens situés hors UE.....	557
Article 34. Renvoi.....	559
I. Observations liminaires.....	559
II. Les cas de renvoi.....	561
A. Les hypothèses dans lesquelles se pose le problème du renvoi.....	561
B. Les conditions pour la prise en compte du renvoi.....	565
1) Le renvoi à la loi du for ou à la loi d'un autre État lié par le Règlement.....	565
2) Le renvoi à la loi d'un État tiers.....	569
C. Les cas d'exclusion du renvoi.....	570
III. Le renvoi partiel et la scission de la succession.....	573
Article 35. Ordre public.....	575
I. Observations liminaires.....	575

	PAGES
II. Les hypothèses d'application d'une loi étrangère	582
III. Les principes et les valeurs protégés par l'ordre public	584
<i>A. Le principe d'égalité</i>	584
<i>B. La protection des proches du de cujus</i>	590
<i>C. Les autres cas d'application de l'ordre public</i>	599
Article 36. Systèmes non unifiés – Conflits de lois territoriaux	603
Article 37. Systèmes non unifiés – Conflits de lois interpersonnels	603
Article 38. Non-application du présent règlement aux conflits de lois internes	604
I. Observations liminaires	604
II. Les conflits de lois territoriaux	607
<i>A. Les règles internes de la loi applicable</i>	607
<i>B. Les solutions subsidiaires prévues par le Règlement</i>	612
III. Les conflits de lois interpersonnels	615
IV. Les conflits de lois internes	616
CHAPITRE IV. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS	617
Introduction au chapitre IV	617
I. Observations liminaires	617
II. Les conditions d'application des dispositions du chapitre IV	622
III. L'absence de contrôle de la compétence indirecte	626
Article 39. Reconnaissance	629
I. La reconnaissance de plein droit	629
II. La notion et les effets de la reconnaissance	630
III. La demande de reconnaissance à titre principal	633
<i>A. La qualité pour agir</i>	633
<i>B. La procédure de reconnaissance</i>	634
<i>C. Le régime des actions déclaratoires négatives</i>	636
IV. La reconnaissance à titre incident	637
Article 40. Motifs de non-reconnaissance	639
I. Observations liminaires	640

	PAGES
II. L'ordre public	641
A. <i>La notion en général</i>	641
B. <i>L'ordre public substantiel</i>	645
1) La violation du principe de non-discrimination.....	645
2) L'appréciation des conséquences successorales du mariage du polygame et des unions entre personnes de même sexe.....	649
3) D'autres cas de violation de l'ordre public ?	653
C. <i>L'ordre public procédural</i>	654
III. Le défaut de notification	656
IV. Les décisions inconciliables	660
Article 41. Absence de révision quant au fond	665
Article 42. Sursis à statuer	667
Article 43. Force exécutoire	669
I. Observations liminaires	669
II. Le caractère exécutoire de la décision	671
III. La déclaration de force exécutoire et l'exécution	672
Article 44. Détermination du domicile	675
Article 45. Compétence territoriale	677
Article 46. Procédure.....	679
Article 47. Défaut de production de l'attestation.....	683
Article 48. Déclaration constatant la force exécutoire.....	685
Article 49. Communication de la décision relative à la demande de déclaration constatant la force exécutoire	687
Article 50. Recours contre la décision relative à la demande de déclaration constatant la force exécutoire	689
I. Les deux types de recours contre la décision sur la force exécutoire	689
II. L'objet du recours	690
III. Les moyens à disposition des tiers intéressés	692

	PAGES
Article 51. Pourvoi contre la décision rendue sur le recours.....	695
Article 52. Refus ou révocation d'une déclaration constatant la force exécutoire	697
Article 53. Sursis à statuer	699
Article 54. Mesures provisoires et conservatoires.....	703
I. Les mesures conservatoires avant la déclaration d' <i>exequatur</i>	704
II. Les mesures conservatoires après la déclaration d' <i>exequatur</i>	706
III. L'exécution provisoire et les mesures conservatoires	707
Article 55. Force exécutoire partielle.....	709
Article 56. Aide judiciaire.....	711
Article 57. Caution ou dépôt.....	715
Article 58. Impôt, droit ou taxe.....	717
 CHAPITRE V. – ACTES AUTHENTIQUES ET TRANSACTIONS JUDICIAIRES.....	 719
Article 59. Acceptation des actes authentiques.....	719
I. Observations liminaires.....	720
II. Circulation de la force probante.....	724
A. <i>Le principe : extension de la force probante</i>	725
B. <i>La modalisation de l'acceptation : l'attribution à un acte authentique des effets les plus comparables</i>	731
C. <i>Le refus de l'acceptation</i>	735
III. Contestation de l'acte authentique et suspension de la force probante ..	738
A. <i>Les modalités de la contestation de l'acte authentique</i>	739
1) La contestation de l'authenticité.....	739
2) La contestation du contenu	741
B. <i>Contestation de l'acte authentique et suspension de la force probante</i>	742
IV. Un autre effet de l'acte authentique : efficacité substantielle.....	744
Article 60. Force exécutoire des actes authentiques	749
I. Observations liminaires.....	749

	PAGES
II. La procédure menant à l'octroi de la déclaration de force exécutoire	751
A. <i>La demande d'octroi de la déclaration</i>	751
B. <i>Le recours contre la déclaration de force exécutoire</i>	754
III. Effets de la déclaration de force exécutoire	757
IV. Contestation portant sur le contenu ou sur l'authenticité de l'acte ...	759
Article 61. Force exécutoire des transactions judiciaires	763
I. Les transactions visées	764
II. La procédure menant à l'octroi de la déclaration de force exécutoire ...	764
A. <i>La demande</i>	764
B. <i>Le recours contre la décision</i>	767
CHAPITRE VI. – CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN	769
Article 62. Création d'un certificat successoral européen.....	769
I. Remarques liminaires	770
II. La dimension transfrontière du certificat	777
III. L'effet interne du certificat	779
IV. Le caractère facultatif du certificat et sa coexistence avec les systèmes nationaux	780
A. <i>Le caractère facultatif du certificat européen et le recours à des moyens internes</i>	780
B. <i>La coexistence entre le certificat européen et les instruments nationaux dans le cadre d'une seule succession</i>	785
1) Deux instruments délivrés dans le même État membre.....	786
2) Deux instruments dans deux États membres distincts	789
V. L'effet du certificat dans d'autres États	790
Article 63. Finalité du certificat.....	793
I. Les personnes pouvant utiliser le certificat	793
A. <i>Généralités</i>	793
B. <i>Trois catégories de personnes</i>	796
II. La fonction du certificat	798
Article 64. Compétence pour délivrer le certificat.....	801
I. L'autorité compétente pour la délivrance d'un certificat	801

	PAGES
II. La compétence internationale	804
A. <i>Les règles de compétence pertinentes</i>	806
B. <i>Le régime de la compétence</i>	809
Article 65. Demande de certificat	811
I. Les modalités de la demande	813
A. <i>La qualité pour demander la délivrance d'un certificat</i>	813
B. <i>L'utilisation d'un formulaire</i>	814
C. <i>Documents accompagnant la demande</i>	814
D. <i>La saisine</i>	816
II. Le contenu de la demande	817
A. <i>Informations à inclure dans la demande</i>	817
B. <i>Examen des catégories les plus importantes</i>	819
1) <i>Les données d'identification</i>	820
2) <i>Les données qui tiennent à la succession en tant que telle</i>	821
3) <i>Les données qui ont trait spécifiquement au certificat</i>	825
Article 66. Examen de la demande	827
I. Le rôle actif de l'autorité émettrice	828
II. La procédure et les délais	829
III. Les pouvoirs d'investigation	830
IV. La preuve documentaire et les autres moyens de preuve	833
A. <i>Le principe : preuves documentaires</i>	833
B. <i>Les autres moyens de preuve</i>	833
V. L'information des bénéficiaires	836
VI. La coopération entre les autorités nationales	839
Article 67. Délivrance du certificat	841
I. Les modalités de délivrance	841
II. Le refus de délivrance	844
III. La notification des bénéficiaires	847
Article 68. Contenu du certificat	849
I. Observations liminaires	850
II. Les éléments d'identification du certificat	852
III. Les éléments d'identification des personnes concernées	853

	PAGES
IV. La détermination de la loi applicable et de la compétence	853
A. <i>La loi applicable</i>	854
B. <i>La compétence pour délivrer le certificat</i>	856
V. Les renseignements relatifs à la succession du défunt	856
A. <i>Succession ab intestat ou testamentaire</i>	858
B. <i>Acceptation ou renonciation par les bénéficiaires</i>	859
C. <i>La quote-part revenant à chaque héritier</i>	860
D. <i>Les droits ou les biens revenant aux légataires</i>	862
E. <i>Les restrictions aux droits des héritiers et des légataires</i>	864
F. <i>Le régime matrimonial et les conventions matrimoniales</i>	866
G. <i>Les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire ou de l'administrateur</i> ...	869
Article 69. Effets du certificat	871
I. La circulation du certificat	873
A. <i>Aucune procédure préalable</i>	873
B. <i>Absence de contrôle</i>	874
II. Les effets du certificat	878
A. <i>Le certificat comme mode de preuve</i>	879
1) <i>Les questions couvertes par la force probante</i>	879
2) <i>La nature et force du certificat comme mode de preuve</i>	883
a) <i>Les effets de la présomption</i>	884
b) <i>Le renversement de la présomption</i>	885
B. <i>La protection des tiers ayant agi sur la base du certificat</i>	887
1) <i>Le principe de la protection</i>	887
2) <i>La limitation de la protection</i>	895
C. <i>L'inscription dans les registres publics</i>	899
Article 70. Copies certifiées conformes du certificat	905
I. La conservation de l'original et la délivrance de copies conformes ...	905
II. L'obligation de tenir une liste de personnes	908
III. La durée limitée de validité des copies conformes	910
A. <i>Le principe</i>	910
B. <i>La prolongation</i>	911
Article 71. Rectification, modification ou retrait du certificat	913
I. La compétence pour ordonner une rectification, modification ou le retrait d'un certificat	913

	PAGES
II. Les personnes autorisées à solliciter la rectification, modification ou le retrait d'un certificat	914
III. Les hypothèses de rectification, modification ou de retrait	915
IV. L'obligation d'information pesant sur l'autorité émettrice	917
Article 72. Voies de recours	921
I. Observations liminaires	921
II. La compétence pour statuer sur les voies de recours	922
III. Les hypothèses ouvrant recours contre une décision	923
IV. Les personnes qui peuvent former une voie de recours	924
V. Les exigences formelles et modalités	925
VI. Les conséquences de l'exercice d'une voie de recours	925
Article 73. Suspension des effets du certificat	929
I. Observations liminaires	929
II. Les circonstances justifiant la suspension des effets	930
III. Les conséquences de la suspension	931
<i>A. La suspension des effets</i>	931
<i>B. L'information aux détenteurs d'une copie certifiée conforme</i>	932
IV. Les voies de recours	933
CHAPITRE VII. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES	935
Article 74. Légalisation ou formalité analogue	935
Article 75. Relations avec les conventions internationales existantes ...	937
I. Observations introductives	938
II. Les solutions à portée générale	939
III. La Convention de La Haye de 1961	940
IV. La Convention nordique de 1934	941
V. L'impossibilité pour les États membres de conclure de nouvelles conventions	942
Article 76. Relations avec le règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil ...	945
I. Succession et insolvabilité	946
II. La primauté du Règlement insolvabilité	947

	PAGES
Article 77. Informations mises à la disposition du public.....	953
Article 78. Informations concernant les coordonnées et les procédures	953
Article 79. Établissement et modification ultérieure de la liste contenant les informations visées à l'article 3, paragraphe 2	954
Article 80. Établissement et modification ultérieure des attestations et des formulaires visés aux articles 46, 59, 60, 61, 65 et 67.	954
Article 81. Comité	954
Article 82. Réexamen	955
Article 83. Dispositions transitoires	959
I. Le principe : pas d'application rétroactive	960
II. Les actes établis avant la mise en application du Règlement	964
A. <i>L'application bienveillante à l'égard de la professio juris</i>	964
1) Le choix de loi conforme au Règlement.....	966
2) Le choix de loi conforme au droit international privé des États membres.....	969
B. <i>L'application bienveillante aux anciennes dispositions à cause de mort</i>	974
1) La règle de principe	974
2) La règle additionnelle : choix de loi présumé.....	977
Article 84. Entrée en vigueur.....	979
I. Distinction entre entrée en vigueur et mise en application	979
II. Les dispositions applicables avant le 17 août 2015	980
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.....	983
INDEX.....	1029